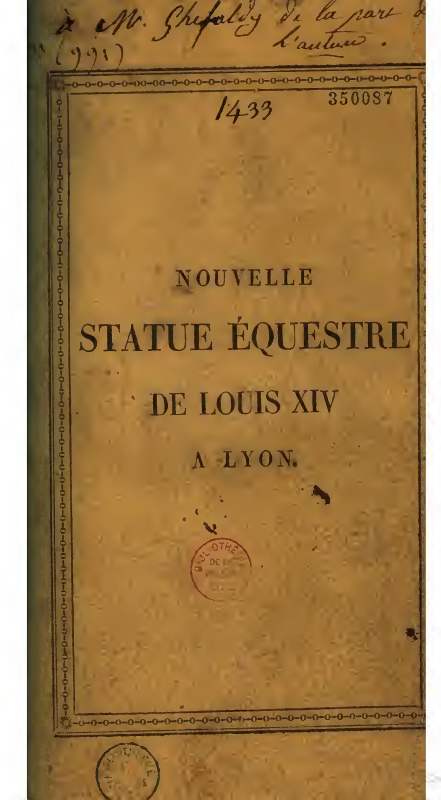


à M. Ghefaldy de la part de l'auteur.
(991)



# NOUVELLE STATUE ÉQUESTRE DE LOUIS XIV A LYON.

# NOUVELLE
# STATUE ÉQUESTRE
# DE LOUIS XIV
# A LYON.



LYON,
IMPRIMERIE DE J.M. BARRET.

M. D. CCC. XX. VI.







Lit. de H. Brunet et C.ie à Lyon.

FARDIER.



# NOUVELLE
# STATUE ÉQUESTRE
# DE LOUIS XIV
# A LYON.

---

L'HEUREUX retour de l'auguste famille des Bourbons devait faire naître l'idée de rendre aux vœux du peuple français les statues équestres de nos deux plus grands rois : l'une, placée sur le pont Neuf de Paris, avait été exécutée par Jean de Bologne et Pierre Tacca ; l'autre, érigée sur la place de Bellecour à Lyon, était l'ouvrage de Desjardins, artiste d'origine flamande ; la première, ouvrage estimable sous quelques rapports, était d'un travail sec et froid ; la seconde, bien qu'elle fût digne d'éloges, offrait pourtant les défauts caractéristiques de notre vieille école.

Il n'est pas étonnant, dans les grandes capitales, de voir s'élever promptement, et avec plus de luxe qu'auparavant, les monumens que le temps ou les tourmentes

révolutionnaires ont détruits ; mais, dans les provinces où les ressources sont moins grandes, il n'est pas facile de déterminer l'autorité à faire des dépenses considérables pour des objets de magnificence. Toutefois, lorsqu'il s'agit de l'amour du prince et de la gloire de la patrie, la ville de Lyon n'est jamais en arrière ; ces sentimens, innés chez elle, datent des premiers temps de son existence. Auguste, chef d'un empire païen, mérita à Lyon ses premiers autels. Non moins grands et non moins adorés que ce maître du monde, Henri IV et Louis XIV, rois très-chrétiens, ont obtenu dans les Gaules un culte plus sûr de la part de leurs sujets.

Les bons habitans de Lyon, qui avaient gardé le souvenir de la majestueuse image de ce dernier prince, n'osaient pas espérer de la voir aussitôt et aussi dignement rétablie. La grande pensée d'un si haut projet devait appartenir tout entière à un magistrat du plus noble caractère. M. le comte de Lézay-Marnézia, que nos regrets et ceux de nos concitoyens ont suivi jusques dans sa retraite, déploya tout son zèle pour le faire réussir. Il sentit, le premier, la nécessité de rattacher de nouveau la gloire de la patrie à l'amour des Bourbons, par un ouvrage qui rappelât, à la fois, ce que nous avons de plus grand et de plus vénéré dans les fastes de notre histoire.

Il fut, à vrai dire, parfaitement secondé par MM. les membres des conseils du département et de la ville, mais surtout par le président de la commission mixte, M. le baron de l'Horme, dont les vues toujours sages et utiles, tournent constamment à l'honneur et au profit de son pays.

C'est en 1818 que M. le comte de Marnézia pensait

à réaliser cette idée sur la statue équestre ; il était alors préfet du Rhône et membre de la chambre des députés, mais il sentit que l'état financier du département et de la ville n'était pas encore favorable à ses vues.

Ce ne fut qu'en 1819, et par une délibération du conseil général du département, en date du 20 août, que le projet fut mis à l'ordre et présenté au roi par Son Exc. le Ministre de l'intérieur. Le 28 novembre suivant, le conseil municipal se joignit au conseil général, et dès-lors un concours fut ouvert. On n'eut pas de peine à distinguer parmi les concurrens les premiers statuaires de France, MM. Lemot et Bosio, membres de l'Institut. Tous deux avaient donné des preuves de savoir dans l'art de la fonte, mais naturellement on dut se décider en faveur d'un compatriote non moins illustre que son émule. Le premier a été chargé de l'entreprise par un traité du 17 avril 1820, approuvé par une ordonnance royale du 29 novembre suivant.

Ce traité portait, entre autres clauses : « 1.° que la » statue équestre aurait un pied de hauteur de plus que la » précédente, et que, dans tous les cas, le *minimum* de son » élévation serait de 17 pieds ; 2.° que le costume hé- » roïque de l'ancienne statue serait conservé, sauf les » améliorations indiquées par le goût et les progrès des » arts (1). »

---

(1) M. Lemot, étant enfant, s'échappait de chez ses parens pour aller contempler l'ancienne statue de Louis XIV : il ne pensait guère qu'un jour il la remplacerait avec tant d'avantage. Cet entraînement vers l'œuvre de Desjardins, qu'on regardait alors comme un chef-d'œuvre, contribua à faire reconnaitre son goût pour le dessin. MM. Julien et

Le même traité procédait sur une base de dépense de 340,000 fr. attribués au statuaire, et 170,000 fr. pour l'achat des bronzes, le chargement, le transport et l'érection de la statue, ainsi que pour le piédestal; non compris les marbres donnés par le gouvernement et plusieurs autres frais accessoires.

### *Fondation du piédestal.*

Lorsqu'il s'est agi de déterminer l'emplacement du nouveau piédestal, M. le comte de Lézay-Marnézia a daigné nous consulter, et se transporter sur les lieux avec M. Lemot et moi. Après différens avis émis, je me rappelai que Paul de Brinais, dans sa Description de la ville de Lyon (1), regrettait que l'ancienne statue n'eût

---

Dejoux, habiles sculpteurs, passant par Lyon, furent frappés des dispositions du jeune Lemot; ils l'emmenèrent à Paris, le dirigèrent dans ses études. A 17 ans, il remporta le grand prix de sculpture et fut envoyé à Rome comme pensionnaire du roi. A son retour, il ne tarda pas à être chargé de plusieurs travaux importans et d'arriver à une haute célébrité. Ses principaux ouvrages sont : le bas-relief en marbre qui décore la tribune de la chambre des députés; une statue de Lycurgue méditant sur les lois de Sparte; celle de Léonidas aux Thermopyles, placée dans la chambre des pairs; une autre de Cicéron découvrant la conjuration de Catilina; plusieurs bas-reliefs, mais surtout celui du grand fronton de la colonnade du Louvre, qui a été désigné par le jury comme méritant le grand prix décennal, etc. etc.

(1) Pag. 5 et 6.

pas été placée sur l'axe de la rue St-Dominique selon son obliquité, sans avoir égard au point central de la place. Il est des occasions, dit-il en homme éclairé, où la règle doit céder au bon goût. Toutefois, en suivant son idée, il serait résulté que le monument aurait été porté trop à gauche, et qu'à l'avenir il ne se serait point trouvé sur l'axe de la rue de Bourbon projetée, d'où l'on pourra l'apercevoir d'un bout à l'autre. D'après cette observation importante, et vu que des constructions immenses s'élèvent de toutes parts, notamment dans les quartiers d'Ainay et de Perrache, M. Lemot aurait bien désiré que sa statue fût tournée du côté du midi, afin qu'elle pût être éclairée convenablement; mais, comme on craint toujours de faire moins bien que ce qui a été fait, et que souvent l'usage l'emporte sur les nouvelles idées, la commission a pensé avec raison qu'il serait inconvenant que le prince tournât le dos à la partie la plus considérable de la ville. Une autre considération, pour ce qui concerne la position du piédestal, aura été sans doute, de profiter des anciennes fondations qui ont été jugées très-solides; cependant on l'a rapproché autant qu'on l'a pu du côté du Rhône.

« L'an 1821, dit le procès-verbal du temps, et le premier du mois de mai, jour du baptême de S. A. R. Monseigneur le duc de Bordeaux, petit-neveu du Roi, S. A. R. Monseigneur le duc d'Angoulème, fils de France, sur les supplications du département du Rhône et de la ville de Lyon, ayant agréé que la pose de la première pierre de la statue de Louis-le-Grand se fit en son nom, ainsi que la fondation relative aux nouveaux bâtimens de la façade de l'Hôtel-Dieu de

Lyon ; ces deux cérémonies ont eu lieu après le service divin et le *Te Deum* , chanté dans l'église primatiale de St-Jean.

« S. Exc. Monseigneur le maréchal duc de Bellune, pair de France, etc., chargé de représenter S. A. R., était accompagné de M. le comte Maurice-Mathieu de la Redorte, pair de France, commandant de la 19.e division militaire, de M. le comte de Lézay-Marnézia, préfet du département, de M. le baron d'Ordonneau, maréchal-de-camp, commandant le département, de M. le marquis de Clermont-Tonnerre, aussi pair de France, maréchal-de-camp, chef d'état-major de son Excellence, d'un grand nombre d'autres officiers supérieurs et des membres des corps administratifs, civils, judiciaires, etc. Tout le cortége s'est rendu sur la place Louis-le-Grand, où M. le comte de Lézay a harangué Son Exc. d'une manière très-distinguée (1). »

Nous ne parlerons pas de tous les détails pratiqués en semblables occasions, attendu, d'ailleurs, qu'ils se trouvent consignés dans les archives de la ville et du département ; nous dirons seulement que M. le maréchal a reçu sur un bassin d'argent, des mains de M. le marquis de Monspey, président de la Commission relative à la statue....,

1.° Une planche de cuivre dorée, sur laquelle était gravée, dans les deux langues, française et latine, l'inscription mémorative de la cérémonie, composée

(1) Ce discours est consigné dans le procès-verbal du temps.

par l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon (1);

2.° Le procès-verbal de cette même cérémonie;

3.° Les portraits en cristal de S. M. Louis XVIII et de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême;

4.° 73 médaillons et médailles relatives à la naissance du duc de Bordeaux et aux principaux événemens du règne de Louis XVIII.

» Tous ces objets, est-il dit dans le procès-verbal, ont été renfermés dans une boîte de plomb, placée dans la cavité de la première pierre de la base de la statue; alors Son Excellence, à qui l'on a présenté une truelle et un marteau de vermeil, aux armes de la ville, a pris du ciment que lui a présenté, dans une auge d'argent, M. le baron de l'Horme, vice-président de la Commission, et il a scellé la cavité de la pierre.

» M. le Maréchal a remis la truelle et le marteau de vermeil dont il venait de se servir à M. Artaud, chevalier de l'ordre du Roi, antiquaire de la ville et du département, pour être conservés au muséum dont il est directeur, conformément à la délibération de la commission mixte, prise à ce sujet.

» La commission a fait en ce moment distribuer aux spectateurs deux cents exemplaires de l'inscription fondamentale et bilingue que voici:

---

(1) La rédaction de cette inscription avait été confiée par l'académie à MM. Poupar, Guerre et de la Prade, trois de ses membres, dont le travail fut approuvé.

*Inscription déposée dans la cavité de la première pierre.*

QVOD FELIX, FAVSTVM FORTVNATVMQVE SIT !
QVVM ANNO SALVTIS
M. DCCC. XXI.
REGNANTE OPTIMO PRINCIPE LVDOVICO XVIII.
EXOPTATO,
SVMMO RHODANICÆ ET CIVITATIS LVGDVNENSIS
CONSENSV
ATQVE ÆRE COLLATO,
LVDOVICI MAGNI EQVESTRIS STATVA INIQVIS TEMPORIBVS
EVERSA
RESTITVERETVR :
D. D. CLAVDIVS VICTOR, DVX BELLVNI, FRANCIÆ MARESCALLVS ET PAR,
AVGVSTI PRINCIPIS DVCIS ENGOLISMENSIS,
FRANCIÆ FILII,
VICES GERENS
STIPIBVS AC NVMMIS AVRI, ARGENTI OMNIGENIQVE METALLI
IN BASIS FVNDAMENTA CONJECTIS,
AVSPICALEM OPERIS LAPIDEM STATVIT
DIE PRIMA MENSIS MAII,
QVA DIE SACRIS BAPTISMI AQVIS LVSTRATVS EST
HENRICVS
DVX BVRDIGALENSIS,
BITVRICENSIS DVCIS INFELICISSIMI
PROLES POSTHVMA
LVDOVICI XVIII, REGIS EX FRATRE NEPOS,
EVROPÆ FILIVS CONCLAMATVS,
PATRIÆ SPES,
A DEO DATVS.
EADEM DIE ET AB EODEM VICARIO
CONSOCIATA REGIÆ STIRPIS ET CHRISTIANÆ CARITATIS GLORIA
NOVARVM ÆDIVM NOSOCOMII LVGDVNENSIS
ANTEA IMPERFECTI
INITIVM FACTVM EST.

---

Statuendo adfuerunt : D. D. comes de Lézay-Marnézia provinciæ Præfectus, Beauregard de Barbantane, Giraud de St-Try, Desprez, Courbon-Montviol, Vitet, Frèrejean, Monmartin, Marchio de Monspey, de l'Horme, à provinciali curia et urbis senatu ad operi consulendum electi.

*Inscription déposée dans la cavité de la première pierre.*

Que ce jour soit trois fois heureux !
L'an de grâce M. D. CCC. XXI, sous le règne de très-excellent prince
Louis XVIII le désiré,
le département du Rhône et la ville de Lyon,
voulant rétablir, d'un commun accord et à leurs frais,
la statue équestre de Louis-le-Grand,
abattue à une époque funeste,
S. Exc. Mgr. le duc de Bellune, maréchal et pair de France,
au nom et par délégation spéciale de
S. A. R. Mgr. duc d'Angoulême,
Fils de France,
après qu'on a eu renfermé dans les fondations de la base
des médailles et des monnaies de toute espèce de métal,
a posé la première pierre du monument
le premier jour du mois de mai,
jour du baptême de S. A. R.
Henri,
duc de Bordeaux,
fils posthume du trop malheureux duc de Berry
et petit-neveu dans la ligne masculine du roi Louis XVIII,
proclamé l'enfant de l'Europe,
l'espoir de la patrie,
Dieudonné.
Le même jour aussi,
pour associer le triomphe de la famille royale
à celui de la charité chrétienne,
le même délégué
a posé la première pierre des nouveaux bâtimens
du grand hôpital de Lyon
qui n'était point encore achevé.

---

Ont assisté à cette cérémonie, M. le comte de Lézay-Marnézia, préfet du département du Rhône, et MM. le marquis de Monspey, de l'Horme, Beauregard de Barbantane, Giraud de St-Try, Desprez, Courbon-Montviol, Vitet, Frèrejean, Monmartin, délégués par le conseil général du département et par le conseil municipal de la ville, pour diriger l'œuvre.

Certifié conforme à la planche gravée, en commission mixte, M. le préfet présent. Lyon, le 1.er mai 1821. Lézay-Marnézia, Courbon de Montviol, Artaud, directeur du musée, le baron de l'Horme, vice-président.

*Piédestal.*

Le piedestal qui a été fait sur les dessins de M. Heurtot, habile architecte de Paris, est, en général, trouvé trop simple et trop petit, surtout dans la partie antérieure. C'est, nous le savons, le style reçu maintenant ; on veut que le support cède entièrement à l'intérêt de la statue.

Ceux d'entre les Lyonnais qui ont conservé un brillant souvenir de la richesse mal entendue et du goût bizarre de l'ancien piédestal, ne peuvent s'accoutumer à l'extrême simplicité de celui-ci : ils demandent pourquoi l'on n'y replace pas le Rhône et la Saône. Sans vouloir déprécier ces groupes dont nous reconnaissons le mérite, on peut dire que leur genre maniéré et théâtral ne serait plus en harmonie avec le goût plus sévère et plus pur de notre siècle. Espérons que ces morceaux estimables, emblêmes de l'abondance et de la prospérité de notre ville, seront bientôt placés plus convenablement sur le stylobate d'une fontaine, devant le palais des arts et du commerce, en face de l'hôtel de ville.

Pendant que M. Lemot travaillait à Paris à son magnifique ouvrage, on s'occupait à Lyon d'élever le noyau du piédestal de la statue, du soin de faire venir et de préparer les marbres dont il devait être revêtu.

Le gouvernement du Roi, toujours généreux envers la ville de Lyon, s'est plu à lui faire don de ces marbres qui sont un objet de plus de 100,000 fr. ; il a confié cette mission à M. Henraux, de Paris, qui a

apporté dans le choix de ces matériaux un zèle et un soin au-dessus de tout éloge.

Ces blocs, à leur arrivée sur le port du Roi, ont fait l'admiration de tous les passans. Un seul, et c'est celui qui porte la statue, pesait brut, 80 milliers, et 75 quand il a été prêt à être posé. Pour le faire sortir d'une des rues de la ville de Carrare, il a fallu démolir le mur d'une maison. On est resté sept jours pour l'emmener du port jusqu'au milieu de la place de Bellecour; il est vrai qu'à l'avenir, pour faire mouvoir de pareilles masses, on pourrait employer des procédés plus ingénieux et plus actifs (1).

(1) Nous rappelerons à ce sujet ceux qui furent mis en œuvre pour transporter le fameux bloc de granit, que l'impératrice Catherine II fit transporter à Pétersbourg, pour servir de base à la statue équestre de Pierre-le-Grand. Ce bloc, situé à une lieue et demie de l'embouchure de la Newa, avait 42 pieds de long, 27 pieds de large et 21 pieds de haut; mais il fut réduit avant le transport à 37 pieds de long, 20 de large et 22 de haut: dans cet état il pesait 3 millions. Il fut transporté sur le bord de la mer par le moyen d'un fort chassis de charpente qui lui servait de chariot, dont les bras étaient formés par des poutres de 42 pieds de long, sur 18 pouces de large et 16 pouces d'épaisseur. Ces poutres étaient creusées en forme de canal, garni d'une matière composée de cuivre, d'étain et de calamine. Ces montans portaient sur des *couchis*, ou grandes pièces de bois creusées et garnies comme les précédentes. Ces pièces de bois glissaient l'une sur l'autre, à l'aide de boulets de même métal de 5 pouces de diamètre.

On demeura six semaines à parcourir la lieue et demie du point de départ à l'embouchure de la Newa. Voy. Rondelet, *Art de bâtir*.

Nous pensons que des poutres de chêne ainsi creusées,

M. Ghefaldy, entrepreneur des plus intelligens, a été chargé de la confection totale du piédestal, ainsi que du transport des matériaux, pour la somme de 37 mille francs, le marché relatif au noyau y compris, ayant été fait à part, a eté de 19 mille francs

Ce massif offre une particularité maintenant cachée par le revêtement des marbres. La pierre de choin, d'un seul bloc qui forme le recouvrement, a été extraite de la carrière de Porcieux, et de là, traînée sur des rouleaux jusqu'au Rhône pendant l'espace d'un quart de lieue ; elle pèse 25 ou 26 milliers, presque autant que la statue.

*Noyau du piédestal.*

| | |
|---|---|
| Longueur . . . . . . . . . . . . . | 12 pieds 11 pouces. |
| Largeur de la face antérieure . . | 6 pieds 2 pouces. |
| Hauteur, y compris les 3 marches, | 14 pieds 11 pouces. |

*Hauteur totale du piédestal.*

| | |
|---|---|
| Avec son recouvrement, . . . . | 18 pieds 8 p. 9 lig. |
| Longueur, sans les moulures, . | 15 pieds 4 p. |
| Largeur de la face antérieure, | 7 pieds 4 p. |

S'il nous est permis de faire une observation au

qu'on ferait succéder les unes aux aûtres au fur et à mesure de la marche du bloc, dans les rainures desquelles on mettrait une pièce de fonte applatie et par-dessus des boulets ordinaires, suffiraient pour entraîner. à l'aide du cabestan, une masse encore plus forte que celle qui recouvre notre piédestal.

sujet de la gorge supérieure du piédestal et des moulures de sa corniche, bien qu'elles soient copiées de la colonne trajane, elles paraissent lourdes et désagréables ; dans l'antique, la doucine au-dessous du larmier, est ornée de feuilles d'eau et d'acanthe ; les angles de la gorge sont masqués par des aigles d'où pendent de riches guirlandes ou festons, ainsi qu'on le voit également à la colonne de la place Vendôme ; pourquoi ne pas mettre dans cette partie, autour du piédestal, des ornemens de même nature, supportés par des têtes de lion, qui seraient tout à la fois l'emblême de la ville et de la fertilité du pays ? sur les trois autres faces du piédestal, on pourrait placer des bas-reliefs relatifs aux grandes actions de Louis XIV et à la protection qu'il accordait au commerce ; quelque riches d'ailleurs que fussent ces ornemens, ils ne trancheraient point assez avec le marbre et ne détourneraient pas l'attention naturellement portée vers un ouvrage d'une dimension colossale et dont la couleur est rembrunie.

Quant à la face antérieure du dé, nous pensons qu'en s'adressant à l'académie de Lyon, on pourrait y mettre une inscription plus précisée que celle qu'on a peinte sur le recouvrement provisoire.

LVDOVICO MAGNO
LVGDVNENSES
M. D. CCC. XXV.

En attendant mieux nous oserions proposer celle-ci :

LVDOVICO MAGNO
STATVAM EQVESTREM
INIQVIS TEMPORIBVS
DISJECTAM
CIVITAS LVGDVNENSIS
REGIOQVE RHODANICA
INSTAVRARVNT
ANNO M. D. CCC. XXV.

Nous ferons observer, en passant, que l'anglomanie ayant dénaturé chez nous les caractères romains de la manière la plus étrange, il serait à désirer que ceux que l'on fera graver sur le piédestal fussent d'un goût pur et dans les belles proportions des lettres attiques. A la renaissance des arts on avait porté l'attention jusques dans les caractères des inscriptions monumentales; mais aujourd'hui, et nous en avons observé plusieurs exemples, soit à Paris, soit à Londres, on confie ce soin à des ouvriers ignorans. Nous avons vu sur la base de la statue de Hydeparck, et sur celle du pont Neuf, des lettres lourdes et sans proportions, des O et des D presque carrés. Si l'on n'y fait attention, on arrivera bientôt à fixer sur les monumens publics ces bizarres et monstrueux caractères dont nos murs sont tapissés.

*Modèle et fonte de la statue.*

En septembre 1821, M. Lemot, après avoir fait en petit le modèle de sa statue, l'a exécutée en grand

avec de l'argile ; il l'a ensuite fait mouler en plâtre, ainsi que cela se pratique.

Nous avons vu le cheval dans l'atelier du Roule, en 1823, au moment où il venait d'être terminé: un escalier et une galerie régnaient à la hauteur de son corps, une échelle avait été appliquée contre ce colosse, ce qui nous rappelait l'invention et la ruse d'Ulysse au siége de Troie. En examinant de près ce beau modèle, il était aisé de voir que l'artiste lyonnais était déjà sûr de son succès, les chances de la fonte ne devant point l'embarrasser, puisqu'il avait déjà fait ses preuves avec l'Henri IV du pont Neuf.

Les bronzes de la nouvelle statue ont été fournis par la maison Boignes fils de Paris ; une partie à 268 fr., et l'autre à 249 fr. les 100 kilogr. Le prix plus élevé de la première livraison doit être attribué aux circonstances de la guerre d'Espagne. La dépense totale des deux fournitures a été de 33,750 francs 60 centimes.

Nous ne parlerons pas de la manière de couler les statues en bronze ni des matières dont se compose l'airain (1) : ces détails se trouvent consignés dans plusieurs ouvrages, entr'autres dans le dictionnaire de Watelet, article *Fonte*, dans l'Encyclopédie méthodique, surtout dans les mémoires historiques de la statue d'Henri IV, par M. de Lafolie, conservateur des monumens publics. Nous dirons seulement combien il a été avantageux pour la ville de Lyon, que M. Lemot

---

(1) Ce mélange se fait, en général, avec du cuivre, de l'étain, du zing et du plomb dans différentes proportions.

eût, par de nouveaux essais, remis en activité les ateliers et les fourneaux du Roule presque oubliés, qui ont coûté des sommes considérables, et sans lesquels il eût été impossible d'exécuter le cheval de Louis XIV d'un seul jet.

C'est là que Bouchardon, pour qui ces ateliers ont été faits, et ensuite Pigalle qui lui succéda, se sont exercés pendant près de 15 ans, et ont produit la médiocre statue de Louis XV, qui coûta 945,000 fr. y compris les ornemens de son piédestal (1).

M. Lemot, après avoir achevé dans le même local la statue d'Henri IV, a pu de même y jeter en fonte celle de Louis-le-Grand; sa haute renommée lui a valu les visites de nos princes, des ambassadeurs, des ministres et de tous les grands dignitaires de l'état.

Reste à savoir si les anciens étaient plus habiles que nous dans l'art de couler en bronze: à en juger par la quantité de statues, soit équestres, soit pédestres, qu'ils ont produites, il y a lieu de croire qu'une longue expérience leur avait facilité les moyens d'en perfectionner l'exécution.

Un passage de Pline (2), un peu obscur, donnerait à penser que, malgré l'habileté de Zénodore qui devait

---

(1) Voy. *Description de la fonte de la statue de Louis XIV*, par Mariette, grand in-fol. avec grav.

(2) Pline, qui nous fait connaître les plus beaux bronzes employés par les anciens, ne nous parle pas de la fonte des statues, et d'après le silence des auteurs grecs et romains, il paraît que cet art a été créé de nouveau par les modernes, à l'époque de la renaissance de l'art en Italie.

élever à Néron une statue en bronze de 100 pieds de hauteur, l'art de modeler en fonte avait déjà décliné sous le règne de cet empereur ; du moins il paraît qu'on avait perdu la pratique du mélange des matières qui composent l'airain. Quoi qu'il en soit, cet art a dû s'améliorer sous Adrien et même après, car la statue équestre de Marc-Aurèle (1) a de grandes beautés et ne laisse voir que de légers défauts, causés peut-être par les outrages des révolutions.

Pausanias assure que les statues de bronze des temps les plus reculés étaient composées de plusieurs pièces jointes ensemble par des clous, et celles qu'on a trouvées dans des temps postérieurs, offrent également les principales parties des corps ajustées par des attaches que les Italiens appellent *code di rondine*, queue d'aronde (2) ; le musée de Lyon possède une jambe de cheval antique ainsi combinée et même consolidée par une doublure d'étain aussi dure que le fer.

Nous avons vu au musée de Portici des statues de bronze qui ont des cheveux bouclés en fil de fer et soudés sur le front (3).

Les chevaux de Venise sont ajustés en deux pièces dans toute leur longueur, en sorte qu'avec deux modèles on

---

(1) Les anciens avaient l'art de couler le bronze excessivement mince. L'épaisseur de la fonte de cette statue est partout égale, et ne surpasse pas celle d'un écu. M. Lemot, instruit par l'expérience, a donné à son bronze de Louis XIV la moitié moins d'épaisseur qu'à celui de son Henri IV.

(2) Wink. tom. II, pag. 86.

(3) Elles sont maintenant à Naples, au musée des Studi.

a fait quatre chevaux dans une attitude différente (1). Nous ne multiplierons pas davantage les citations, seulement nous dirons que notre opinion serait en faveur des modernes, quant à l'art de jeter en fonte de grandes masses d'une seule pièce, ce qui les rend bien plus estimables; mais si l'on juge les bronzes antiques sous le rapport du style et de la ciselure, on ne pourra refuser aux anciens la même supériorité en ce genre que celle qu'ils avaient acquise pour les statues d'ivoire (2) et de marbre, bien que quelques savans ne soient pas de cet avis.

Si quelquefois on trouve chez eux des statues de métal d'un ordre médiocre, cela tient sans doute aux temps de pénurie ou de décadence qu'ils ont eus tout comme nous.

Ainsi, il parait que depuis Benvenuto Celini, lors de la renaissance des arts en Italie et en France, jusqu'à Louis XIV, cet art s'est singulièrement perfectionné, et l'on ne connait rien de mieux que les fontes des frères Keller, à cette dernière époque.

Par les travaux de la statue de Louis XV dont nous avons parlé, on a conservé un aperçu de ces excellens procédés; mais ils se seraient fort altérés faute de pratique, si l'amour des Français pour leurs légitimes souverains n'eût fourni à M. Lemot l'occasion de faire de nouvelles expériences, et de joindre l'art de fondre à

---

(1) M. Lemot, qui fut chargé de la restauration de ces chevaux, lorsqu'il y ajouta un char à l'antique, a fait le premier cette remarque.

(2) Voy. le Jupiter Olympien de M. Quatremère de Quincy.

celui de mouler et de ciseler, ainsi que Desjardins avait fait lui-même pour le monument de la place des Victoires de Paris (1).

Nous ne balançons pas à dire que la statue équestre de M. Lemot est supérieure, sous le rapport de la fonte, à tout ce que nous connaissons des anciens, et que sous celui de l'art, nous n'avons eu depuis ces temps rien de plus parfait en ce genre.

### *Fardier* (2).

Un modèle de cette machine en petit, mais grossier, existait dans le dépôt du conservatoire des arts à Paris : on s'en était servi pour transporter les groupes en marbre de Coisevox et de Coustou, qui sont au jardin des Tuileries.

Avant de proposer ce moyen de transport, on avait pensé à faire venir la statue, soit par mer, comme autrefois, soit par les canaux, mais on a reconnu bientôt que ces derniers étaient trop étroits et n'étaient point assez élevés ; alors nos habiles ingénieurs, dont le savoir opère des prodiges sur tous les points de la France, ont songé

---

(1) Au rapport de Pline et de Pausanias, il paraît que les anciens statuaires dirigeaient eux-mêmes les fontes de leurs ouvrages. Desjardins s'était singulièrement perfectionné dans cette partie, et M. Lemot est, sans contredit, parmi les modernes, le plus habile en ce genre.

(2) Ce fardier, considéré sous le rapport des progrès que la mécanique a faits de nos jours, fera le sujet d'un article particulier dans un de nos prochains N.os

*Note des Rédacteurs.*

à employer la puissance du fardier, en le proportionnant à la masse qu'on voulait lui confier ; ils ont calculé les chances du voyage et d'une saison pluvieuse, les inconvéniens des rues étroites, la résistance et la pente des chemins, la largeur des roues, le nombre de chevaux qu'il fallait à ce char de nouvelle espèce, et surtout l'habileté d'un guide propre à faire réussir cette entreprise hardie. Le choix s'est porté sur M. Ghefaldy dont nous avons parlé ; les preuves de talent et de zèle qu'il avait données en différentes occasions, lui servaient de garantie. Le marché fait avec lui pour le transport et la pose de la statue sur son piédestal, a été de 37,000 fr. Le fardier a été commandé à Lyon, sur des mesures données. Le charronnage et les ferrures ont été faites par le sieur Aguettant, de Pierre-scize ; les deux essieux, qui étaient l'ame de tout, ont été confiés à un habile serrurier de la Guillotière, nommé Bevillard : ils pèsent 17 quintaux chacun, et ils n'ont été altérés en aucune manière.

La charpente du fardier a 19 pieds 10 pouces de long, sur 10 pieds 8 pouces de large, et sa hauteur depuis le bas jusqu'au sommet de la tête du prince, est de 23 pieds 8 pouces ; son centre de gravité, chargé de la statue, se trouve élevé au-dessus du sol de 12 pieds 11 pouces ; le diamètre des grandes roues a 9 pieds 8 pouces, celui des petites 6 pieds 8 pouces, et leur épaisseur est d'un pied. A partir de l'essieu, on a mis deux supports en fer bifurqués, prenant appui sur l'essieu du train de derrière, et se liant à la traverse qui supporte la statue. M. Ghefaldy a imaginé en outre deux croix de St-André inclinées, l'une prenant son appui sur l'encastrure du même essieu, du train de derrière, et l'autre sur le

lisoir de l'avant-train, réunies à leur sommet contre les brancards, afin d'embrasser la statue et l'empêcher de dévier. Quatre vis de pression ont été disposées pour modérer à volonté le mouvement des roues dans les descentes.

Le chariot, parti de Lyon dans le mois de septembre, est arrivé à Paris en peu de temps ; il a été soumis au jugement du conseil des ponts et chaussées qui a approuvé la nouvelle mécanique, mais qui n'était pas trop rassuré sur les chances du voyage. Il aurait voulu que le cheval et le cavalier eussent été transportés séparément, et que ces bronzes fussent suspendus et couchés pour éviter les cahots.

M. Lemot tenait beaucoup à envoyer son ouvrage tout monté ; enfin on a hasardé la nouvelle manière, mais non sans crainte. Par un bonheur inattendu, et par les soins et l'intelligence de M. Ghefaldy, ce transport hasardeux a été couronné du plus heureux succès. Dire que le perfectionnement de ce fardier a mérité à M. Ghefaldy les suffrages et la protection particulière de M. le vicomte Héricart de Thury, c'est en faire un éloge complet.

*Départ de la statue.*

D'après la convention de M. Lemot avec la ville de Lyon, cet artiste ayant annoncé à une commission prise dans le sein de l'institut, que la statue était entièrement terminée, il a demandé qu'on voulût bien l'examiner et en faire un rapport, afin de pouvoir la remettre entre les mains de MM. les commissaires de Lyon, ainsi qu'il avait été stipulé par M. le comte de Brosses, préfet du Rhône.

Tous ces détails ont été consignés dans le Moniteur (1) et dans les Archives statistiques du département (2) ; c'est pourquoi nous nous abstiendrons de les reproduire ici ; seulement nous transcrirons quelques mots relatifs au mérite éminent de la statue et à l'intelligence de celui qui a dirigé le transport.

« M. Lemot a complètement et convenablement rempli » ses engagemens, son travail, sous tous les rapports, » ne laissant rien à désirer, et nous considérons cet » ouvrage comme un des plus beaux et des plus heu- » reux que l'on ait exécutés en ce genre, autant sous » le rapport de l'art, que sous celui de la fonte, » qui est un des meilleurs modèles que nous ayons » vus ; regrettant que les limites de ce procès-ver- » bal ne nous permettent pas de nous étendre da- » vantage sur le mérite de ce chef-d'œuvre, qui ne » peut, au reste, rien ajouter à la réputation de M. » Lemot, etc. etc.

» *Signé* Héricart de Thury, Quatremère de Quincy, Charles Percier, Boscary de Villeplaine, etc.

*Suite du Procès-verbal.*

» L'an 1825, et le dimanche 2 octobre, à onze heures du matin, sur la demande qui nous a été faite par M. Ghefaldy, chargé du transport de Paris à Lyon, de la statue équestre de Louis XIV, exécutée par M. Lemot, et destinée pour cette ville.

---

(1) 17, 18 septembre et 3 octobre.

(2) Tom. II, pag. 425 et suiv.

» Nous Louis-Etienne-François Héricart, vicomte de Thury, conseiller d'état, directeur des travaux de Paris, en conséquence des dispositions prescrites par S. Exc. M. le comte de Corbières, ministre secrétaire-d'état de l'intérieur, et procédant par suite du procès-verbal de réception de ladite statue, en date du 16 septembre dernier.

» Nous nous sommes transporté rue du faubourg du Roule, en face de la fonderie de la ville, où nous avons trouvé la statue équestre de Louis XIV placée sur les brancards de son fardier, au moyen de cinq entretoises, sur lesquelles repose une forte pièce de bois servant de sous-ventrière. Nous avons reconnu que toute cette charpente est assemblée au moyen de boulons, d'étriers et de plates-bandes en fer, et réunies au fardier de manière à ne faire qu'un seul et même corps; enfin, que la statue a été chargée avec le plus grand soin, et qu'elle n'a éprouvée dans cette opération aucune avarie, ni dégât apparent, etc. etc.

» D'après les ordres de M. le comte de Chabrol, préfet de la Seine, les bois qui composent la charpente ont été recouverts de tapisseries et de guirlandes, et surmontés de quatre drapeaux fleurdelisés.

» Ensuite des dispositions arrêtées par M. de Lavau, préfet de police, le fardier ayant été attelé de vingt chevaux, la statue équestre de Louis XIV a été mise en route pour Lyon, précédée d'un nombreux détachement de la gendarmerie royale de Paris, aux cris répétés de *vive le roi!*

» Fait et clos à Paris, les jour et an susdits, en présence de M. Quatremère de Quincy, chevalier des ordres royaux de St. Michel, de la légion d'honneur,

secrétaire perpétuel de l'académie des beaux-arts, l'un des membres de la commission du monument de Louis XIV, et de M. Ghefaldy, chargé du transport, qui ont signé avec nous.

*Signé* Héricart de Thury, Quatremère de Quincy et Ghefaldy.

« La statue équestre de Louis XIV a traversé les rues des faubourgs du Roule et de St-Honoré, les Boulevards, depuis la Magdelaine jusqu'à la porte St-Antoine, et la rue du faubourg St-Antoine. Les postes situés sur la route que le cortége a suivie, ont pris les armes et ont rendu les honneurs militaires à l'image du grand Roi.

» Le spectacle que présentait ce transport était vraiment imposant et avait attiré une grande affluence de spectateurs qui, en admirant le chef-d'œuvre de M. Lemot, donnaient aussi un juste tribut d'éloge à la hardiesse de cette entreprise et à l'intelligence de celui qui la dirigeait. Elle a été couronnée du plus heureux succès, et à une heure vingt-cinq minutes, la statue de Louis XIV est sortie de Paris par la barrière du Trône.

» Par une mesure de précaution très-louable, on a arrêté la marche du chariot à l'entrée de l'avenue de Vincennes, afin d'examiner toutes les parties de la charpente et de l'assemblage; demain à 6 heures du matin, la statue continuera sa route. On estime qu'elle mettra 20 jours pour se rendre à Lyon. »

Cependant on a été extrêmement surpris de lui voir faire ce trajet en 13 jours: le temps a été favorable. Le char a été obligé de tourner quatre villes, Sens,

où un timon a cassé, Villeneuve-le-Roi, Tournu et Anse où il a couru quelque danger.

A la montée de Limonest, on a ajouté douze chevaux aux vingt qui traînaient cet équipage colossal ; enfin, le 15 octobre 1825, vers deux heures après-midi, le chariot a fait son entrée triomphale sur la place Bellecour ; une multitude de curieux arrivait de toutes parts. On ne peut se faire une idée de ce spectacle imposant et singulier : les chevaux, tout couverts de poussière, attelés sur cinq rangs par quatre de front, stimulés par leurs conducteurs autant que par les cris et le mouvement de la foule, sont arrivés au grand trot jusqu'au milieu de la place. C'était encore Louis-le-Grand prenant en maître possession du terrain (1).

Qu'on se rappelle maintenant le trajet immense que l'on fit faire par mer à l'ancienne statue, ce qu'il en coûta pour la charger et la décharger à plusieurs reprises, pour arriver jusqu'à Lyon ; qu'on réfléchisse également sur le transport de celle de Dijon qui, pour arriver de Paris dans cette ville, resta 28 ans à Auxerre, faute de trouver les moyens de la faire voyager par terre (2), et l'on verra si nos progrès dans les sciences exactes ne tiennent pas du prodige. Le transport si rapide d'un si grand monument, les

(1) Le fardier est resté couvert jusqu'au jour de l'inauguration de la statue, on dit que le gouvernement en a fait l'acquisition pour le placer au dépôt des mécaniques à Paris.

(2) On a su d'autre part les difficultés de transport qu'a présentées la nouvelle statue d'Henri IV, par M. Lemot.

M. de la Folie, pag. 213.

montées et les descentes qu'il a fallu lui faire franchir, tout atteste une entreprise merveilleuse qui fera époque dans nos annales. On peut dire que si le siècle de Louis XIV fut celui de la magnificence et des grands esprits, le règne de Charles X est le triomphe des arts, de l'industrie et du haut savoir.

Puisse l'entrepreneur habile qui nous a fait jouir si promptement du chef-d'œuvre de notre honorable compatriote, M. Lemot, trouver dans l'autorité municipale la générosité de l'ancien Consulat qui, pour faire honneur au prince et rendre la patrie prospère, se plaisait à récompenser le génie et encourageait tous les genres de talens !

### *Érection de la statue.*

En attendant le jour de la St-Charles qui devait être celui de l'inauguration de la statue, M. Chenavard, architecte de la préfecture et professeur à l'école royale des beaux-arts, s'est occupé à faire élever en face du monument et du côté occidental, une estrade du meilleur goût, destinée à recevoir les autorités et les personnes invitées.

C'était un portique en hémicycle, peint en marbre blanc, composé de colonnes d'architecture grecque, garni de gradins dans le genre des théâtres antiques. Les marches par lesquelles on y montait étaient flanquées de deux hautes colonnes surmontées de Victoires qui rappelaient celles de l'autél de Lyon figurées sur les médailles d'Auguste. (1)

(1) Voyez notre ouvrage sur l'autel d'Auguste.

Le 23 octobre, M. Ghefaldy a fait poser, au moyen d'une espèce de cabestan à rouleaux, la grande pièce de marbre, de 76 milliers, propre à recouvrir le piédestal (1) et à fixer les jambes du cheval de bronze. Cette pierre énorme, élevée sans difficulté, a donné la certitude d'un second succès plus facile, et la statue équestre a été posée le 29 octobre.

Nous avons parlé, dans notre précédent mémoire relatif à l'ancienne statue, d'une machine d'érection qui avait valu 200 francs de pension à son auteur; celle dont s'est servi M. Ghefaldy, faite à peu près de même, mais en forme d'obélisque tronqué, marchant sur des rouleaux, a suppléé au pont élevé sur lequel on faisait rouler la statue d'un point de l'échelle jusqu'à son noyau.

Depuis le jour de l'érection de la statue jusqu'à celui de la fête du roi, l'effigie de Louis XIV a été constamment couverte. Quelques personnes se sont plu à monter sur le piédestal où l'on travaillait encore, et de là dans l'intérieur du cheval; le 30 octobre, nous avons été de ce nombre, et nous avons profité de cette occasion pour mesurer la statue en tout sens.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Longueur du cheval depuis les narines jusqu'à la queue . . . . . . . . . . . | 15 p. | 10 p. | |
| Longueur, depuis le poitrail jusqu'aux fesses. . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 11 | 6 | |
| Hauteur de la jambe du cheval qui repose | 6 | 3 | |
| Hauteur du cheval, depuis les pieds qui reposent jusqu'à sa croupe. . . . | 10 | 4 | 6 |

(1) Elle a 2 pieds 5 pouces d'épaisseur.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Hauteur totale du cheval, depuis les pieds jusqu'au dessus des oreilles . . . | 15 p. | 6 p. | |
| Depuis les oreilles du cheval jusqu'au sommet de la tête du roi . . . . . . | 2 | | |
| Tête du cheval . . . . . . . . . . . . . . | 5 | 4 | |
| Le cavalier assis, depuis le dos du cheval jusqu'au sommet de la tête du prince . . . . . . . . . . . . . . . . . | 7 | 1 | 6 |
| Jambes du cavalier . . . . . . . . . . . | 5 | 5 | |
| Hauteur depuis le pied du cavalier jusqu'au laurier qui couronne sa tête. | 12 | 6 | |
| Ecartement des jambes du cavalier d'un pied à l'autre. . . . . . . . . . . . . | 5 | 11 | |
| Hauteur de la tête du roi . . . . . . . | » | 23 | |
| Longueur de son pied . . . . . . . . . | » | 21 | 6 |
| Hauteur de la statue, depuis les pieds du cheval jusqu'au sommet de la tête du prince, en comptant 2 pouces des boulons qui sont enchâssés dans la pierre . . . . . . . . . . . . . . . . | 17 | 6 | |
| Hauteur totale du monument, en comptant les marches . . . . . . . . . . . . | 36 | 2 | 9 |

Une balustrade en fer sera placée à 20 pieds de distance de la première marche, de sorte qu'elle formera un parallélogramme de 75 pieds 10 pouces de longueur sur 57 pieds 6 pouces de largeur.

Dans l'intérieur du cheval nous avons observé, 1.° une armature de fer en forme de croix de St-André, traversant le corps, depuis le poitrail jusqu'à la queue;

2.° deux autres barres de fer fixées aux extrémités de cette croix et descendant dans les deux jambes qui portent la statue ; 3.° que la partie supérieure du corps du cheval nous allait au-dessus de l'épaule , tandis que notre tête passait sous la partié évidée du cavalier. MM. Peillon et Duhamel , aides-de-camp du lieutenant-général vicomte Paultre de la Motte , ont pénétré dans la tête du cheval. M. le préfet du Rhône, comte de Brosses , qui , dans sa sagesse administrative, cherche à tout connaître , n'a pas dédaigné de visiter l'intérieur de la statue équestre ; mais une visite inattendue faite à l'effigie du grand roi , a été celle de M. le marquis Eugène de Montmorency , passant à Lyon pour se rendre en Italie. M. le préfet , profitant de son départ, lui a remis deux épreuves de la grande médaille relative au nouveau monument , pour être offertes au St. Père ; on y voit d'un côté les têtes conjuguées de Charles X et de Louis XVIII , et au revers la statue équestre de Lyon. Le gouvernement a bien voulu faire les frais des coins , qui se montent à 6000 fr. Il a choisi pour les exécuter un autre Lyonnais (1) , qui , de même que M. Lemot , ne produit que d'excellens ouvrages. M. Galle a su rendre avec noblesse et vérité les traits chéris du roi , qui , jusqu'ici , n'avaient été représentés que d'une manière peu satisfaisante.

Quoique d'une petite dimension , la médaille de M. Barre , destinée à être distribuée au public pendant la

(1) Bien que M. Galle soit né à St-Etienne , il a habité Lyon la plus grande partie de sa vie , et nous avons toutes sortes de raisons de l'appeler notre compatriote.

cérémonie de l'inauguration, mérite aussi des éloges (1). Cet artiste s'est fait connaître avantageusement par sa médaille du sacre (2), et par plusieurs autres médailles estimées.

Pour présenter au roi celle qui consacre le rétablissement de la statue équestre, les autorités de Lyon ont organisé à Paris une députation de personnages les plus recommandables par leur haut mérite et leur affection pour notre cité. De ce nombre étaient MM. le comte de Tournon, pair de France, ancien préfet du Rhône, le baron de Gérando, M. le baron Franchet et M. le vicomte Héricart de Thury, conseillers d'état, et le chevalier Percier, membre de l'institut. Cette réunion était présidée par M. le marquis d'Herbouville, pair de France, ancien préfet du Rhône, dont l'excellente administration est depuis vingt ans toujours présente à la mémoire des Lyonnais (3). Ce digne interprète de nos sentimens a prononcé le discours suivant :

---

(1) 4 ou 5000 médailles d'argent, de la grandeur d'une pièce de 10 s., devaient être jetées au peuple pendant la cérémonie. La crainte de voir arriver des accidens les a fait distribuer d'une manière plus digne et plus convenable.

(2) On sera étonné quand on saura que M. Barre n'a eu que quarante jours pour exécuter le revers de cette grande médaille : on n'en connaît point de cette dimension et d'aussi compliqué qui ait été fait en si peu de temps.

(3) M. d'Herbouville, dans une dissertation très-piquante, a prouvé d'une manière incontestable, et contre l'opinion commune, que Louis XIV était d'une haute stature.

SIRE,

« Des événemens qu'on voudrait effacer de la mémoire, avaient renversé la statue du grand roi : la ville de Lyon rendue au bonheur et à la prospérité sous l'heureuse influence de la restauration, vient de relever ce monument de l'amour des Lyonnais. C'est aujourd'hui qu'elle en fait l'inauguration : il était impossible de choisir un jour plus cher au cœur des Français. Une médaille a été frappée pour célébrer cette solennité ; nous supplions votre Majesté de daigner en agréer l'hommage. »

Le roi a répondu avec sa grâce accoutumée :

Messieurs, j'agrée avec plaisir l'hommage que me font les habitans du département du Rhône ; je vois avec satisfaction le rétablissement de la statue de Louis XIV, et je sais bon gré aux Lyonnais d'avoir, pour inaugurer ce monument, choisi le jour de ma fête, etc.

*Inauguration de la statue.*

Cette cérémonie, que l'amour des Lyonnais avait fixée au 4 novembre, jour de la fête de St. Charles, a été dérangée par une pluie constante (1).

Les magistrats, en grand cortége, sont allés entendre la messe à l'église primatiale de St. Jean. Un dîner de 120 couverts a eu lieu dans la grande salle de l'hôtel de ville, où M. le maire a porté un toast au roi et à son auguste famille ; après le dîner, il y a eu spectacle gratis, et le soir une réunion des plus brillantes chez M. le préfet.

---

(1) A Paris le temps était très-beau ce jour là.

L'inauguration de la statue a été remise au dimanche 6, en sorte qu'au lieu d'une double fête royale qu'on se proposait de célébrer, on en a fait deux séparément. Le temps était très-beau.

Le dimanche donc, après le service divin, les autorités civiles et militaires se sont rendues à Bellecour, où tout était préparé pour les recevoir; la garnison de Lyon, la cavalerie et l'infanterie sur plusieurs rangs et dans le plus bel ordre, bordaient l'enceinte de la place; l'aire de l'estrade demi-circulaire dont nous avons parlé plus haut, était occupée par le délégué du roi, par les membres du conseil municipal et du conseil du département : là, étaient des places d'honneur, où se trouvaient M. le lieutenant-général vicomte Paultre de la Motte, le maréchal-de-camp Rouget, etc.; là, on a remarqué avec plaisir M. le comte de Lézay-Marnézia qui, par délibération spéciale du conseil mixte de la ville et du département, avait été invité à venir assister à cette fête solennelle dont il est le premier auteur. Une médaille d'or où son nom est gravé, lui a été décernée au nom de la même commission et du délégué du roi.

Dans les parties latérales de l'estrade, et sur des gradins, étaient les personnes invitées. Quatre mâts supportaient des voiles blancs fleurdelisés d'or qui cachaient la statue.

A un signal donné, les voiles tombent, le chef-d'œuvre paraît : tous les spectateurs restent saisis d'admiration, inspirés par l'image du héros qui jadis imprimait à tout le sceau de sa grandeur. M. le vicomte de St-Trivier, président de la commission, M. le baron Rambaud, maire de Lyon, et M. le comte de Brosses, préfet, commissaire du roi, ont prononcé tour à tour, en l'honneur

de Louis-le-Grand, des discours pleins de verve et de noblesse, qui ont été applaudis avec enthousiasme.

» Des fanfares, dit le procès-verbal de ce jour, ont annoncé l'arrivée de M. le préfet, commissaire du roi, délégué par Mgr. le Dauphin, de la commission et des autorités.

» A midi, M. le préfet, commissaire du roi, ayant donné le signal de découvrir la statue, MM. les membres de la commission, auxquels s'est joint M. André Susanne, marquis d'Albon, commandeur de l'ordre de St-Louis et de l'ordre de Léopold d'Autriche, ancien maire de Lyon, maréchal-de-camp, ont abaissé le voile qui enveloppait la statue, et au même instant tous les assistans se sont levés, les troupes ont présenté les armes, les tambours ont battu aux champs, et la statue a été découverte aux acclamations répétées de *vive le Roi! vivent les Bourbons!*

» Une salve d'artillerie a annoncé l'instant où la statue a été dévoilée.

» Le président de la commission mixte, et le maire, suivis des membres de la commission, du conseil général et du conseil municipal, suivant l'usage ont fait le tour de la statue deux à deux, et salué.

» Ensuite la commission, par l'organe de son président, M. le vicomte Bellet de St-Trivier, a adressé à M. le préfet, commissaire du roi, un discours sur l'hommage offert par le département du Rhône et la ville de Lyon à la mémoire de Louis-le-Grand; ce discours a été suivi de celui aussi adressé à M. le préfet, commissaire du roi, par M. le baron Rambaud, maire de la ville de Lyon.

» M. le préfet, commissaire du roi, a pris la parole,

et a répondu à la commission et à M. le maire de Lyon.

» Ces discours ont été accueillis avec un vif intérêt, et aux acclamations répétées de *vive le roi!*

» Une seconde salve d'artillerie et des fanfares se sont fait entendre de nouveau. M. le lieutenant-général vicomte Paultre de la Motte, commandant la 19.^e division militaire, et M. le maréchal-de-camp Rouget, commandant le département, ont quitté l'estrade réservée aux fonctionnaires publics, et sont allés reprendre le commandement des troupes de la garnison qui ont défilé devant la statue, tambours et musiques en tête et drapeaux déployés.

» MM. les membres de la commission ont distribué des médailles, destinées à consacrer cet événement, aux personnes placées dans l'enceinte formée autour du monument, et les commissaires de police ont fait une semblable distribution au dehors de l'enceinte aux nombreux spectateurs que cette cérémonie avait attirés.

» Le cortége s'étant retiré, toutes les issues ont été ouvertes, et une foule innombrable s'est précipitée de toutes parts pour contempler le monument élevé par la reconnaissance publique à la mémoire du grand roi.

» Et avons signé, avec le commissaire du roi, les membres présens du conseil général du département et du corps municipal, et M. Lemot, les jour, mois et an que dessus.

*Signé* le comte de Brosses, etc.

Nous regrettons que les bornes de ce mémoire ne nous

permettent pas de transcrire ici les trois excellens discours qui ont été prononcés à cette occasion (1).

Après les harangues des magistrats, le directeur, les professeurs, les artistes et les élèves les plus distingués de l'école royale des beaux-arts, munis d'une couronne d'immortelles, se sont présentés pour couronner le chef-d'œuvre du célèbre statuaire lyonnais.

Tu ne pouvais échapper à nos hommages, savant et modeste Lemot : nous avons dit avec l'immortel Winkelman (2), et dans le sens de Properce (3): *Ne pouvant atteindre à la sommité de ton sublime ouvrage, nous déposons notre couronne à ses pieds.*

.... Caput in magnis ubi non est tangere signis,
Ponitur hìc imos ante corona pedes.

La cérémonie de l'inauguration étant terminée, les danses ont commencé vers le soir, sur la place de Louis-le-Grand ; toute la ville était illuminée. Un combat simulé a été exécuté par les troupes de la garnison, sur le coteau de Fourvières, tandis qu'une batterie, établie dans le jardin de M. l'abbé Caille, tirait une salve de cent coups de canons, deux autres batteries, placées à différentes distances, lançaient des bombes et des fusées qui se croisaient et simulaient ainsi la petite guerre la plus animée. L'assaut a fini par l'embrasement d'un fort figuré à côté l'église de Fourvières, au moyen des flammes du Bengale. Une estrade avait été établie vers

(1) Ces discours ont été insérés dans les *Archives du Rhône*, pag. 23 et suiv. du présent volume.

(2) Winkelman, *Hist. de l'art.*

(3) *Prop.* liv. II, élég. 8, v. 25, 26.

le port du Temple, afin que les autorités pussent joi de ce spectacle singulier qui pouvait être vu de tr lieues à la ronde.

Enfin, le samedi, 12 novembre, à l'heure de mid trois membres de la commission, ayant à leur tête M. préfet, ont assisté à la dernière cérémonie, qui consi tait à renfermer dans l'intérieur du cheval, une boî de plomb contenant les discours et le procès-verbal re latifs à l'inauguration de la statue, et ensuite à fair sceller sur la croupe du cheval, l'ouverture par laquell ces objets ont été introduits.

Lors du renversement de la statue équestre du bor Henri sur le pont-Neuf, on trouva, en la brisant, dans un des sabots du cheval, un rouleau de parchemin et d'autres papiers qui furent portés aux archives de la ville. Dans le nombre, était le procès-verbal de l'inauguration du monument, datée du 23 août 1614; cette pièce, depuis lors, a servi de règle pour de semblables cérémonies (1).

*Récapitulation des dépenses relatives à la statue.*

| | |
|---|---|
| M. Lemot. . . . . . . . . . . | 340,000 |
| Bronzes . . . . . . . . . . . | 33,750 60 |
| Transport et érection de la statue. . . . | 37,000 |
| Total. . . . . . . | 410,750 60 |

(1) Parmi les objets renfermés dans la nouvelle statue de Henri IV, de M. le chevalier Lemot, on a mis l'ampliation sur parchemin de ce procès-verbal, le procès-verbal nouveau du 25 août 1818, les Économies royales de Sully, un exemplaire de la Henriade, etc.

| | |
|---|---|
| *De ci-contre* . . . . . . | 410,750 60 |
| Piédestal ( massif et revêtement ) dépenses prévues d'après les marchés . . . . | 48,000 |
| Frais de la pose de la 1.re pierre . . . | 7,686 46 |
| Médailles . . . . . . . . . . . . | 18,000 |
| Inauguration ( par approximation ) . . | 10,000 |
| Grille et pavage. . . . . . . . . . . | 20,000 |
| | 514,437 06 |
| Dépenses imprévues . . . . | 5,562 94 |
| Total. . . . . . | 520,000 |

Non compris les marbres donnés par le gouvernement ( 3700 pieds cubes environ ), non plus que les coins de la grande médaille, accordés par le ministre de l'intérieur.

### *Jugement sur la statue.*

Le bronze de Desjardins avait conservé jusqu'ici une telle réputation de beauté, qu'il n'a pas moins fallu que le magnifique ouvrage de M. le chevalier Lemot, pour affaiblir sa renommée. S'il était possible de mettre ces deux monumens en parallèle, on verrait combien les arts du dessin ont fait de progrès depuis cette époque, et combien la statue nouvelle est d'un style plus correct et plus vrai que l'ancienne. Il existe un grand nombre de réputations mal acquises dans les arts, depuis Louis XIV jusqu'à la restauration opérée par David. On n'a, là-dessus, qu'à consulter les livres pittoresques, les gravures et les décors du 17.e siècle.

Les costumes attestent quelquefois une sorte de décadence dans les arts d'une nation, et je demande s'il peut y avoir des vêtemens plus ridicules que ceux des règnes de Louis XIV et de Louis XV ! Je ne rappellerai, pour exemple, que les hautes perruques, les longues vestes, les souliers à talons et les paniers qu'on portait alors.

Quelques personnes auraient désiré que M. Lemot eût fait son Louis XIV avec l'habit du temps, comme on le voit dans les tableaux de Vander-Meulen ; elles se fondent sur des exceptions qui ne peuvent pas faire règle ; elles citent, entr'autres, les statues de Henri IV et du roi de Prusse. Il est vrai que maintenant le costume de ces princes populaires est presque consacré, mais cela ne peut pas être une entrave pour le génie qui veut s'élever à un genre plus sévère et plus pur. Vous ne donnerez pas l'idée d'un siècle héroïque avec une fraise ou un chapeau monté, ou avec une queue prussienne d'un mètre de longueur. L'imagination et le bon goût réclament quelque chose de plus grand ; c'est-à-dire, le beau idéal, et ce beau ne peut être puisé que dans l'antique ; or donc, je trouve que notre Louis XIV est rendu comme il doit l'être, tel que la postérité aimera à s'en faire une idée. Desjardins, à la perruque près, avait bien senti cette convenance, et il l'avait établie d'après les médailles exécutées par les plus habiles artistes du temps.

Louis XIV, étant jeune, avait une fort belle chevelure ; sa mère prenait plaisir à la boucler. Dans une maladie que fit ce prince, il perdit tous ses cheveux (1):

---

(1) Baldinucci, panégyriste du Bernin, nous donne quelques détails intéressans sur la coiffure de Louis XIV. Le

il fallut les remplacer par artifice ; mais cette imitation fut fausse et exagérée ; pour en sentir le ridicule, on n'a qu'à examiner dans les gravures, la perruque énorme que Coisevox (1) avait mise à sa statue de Rennes, ou à se rappeler celle dont est coiffé l'Hercule français sur la porte St-Martin, à Paris.

Le génie de M. Lemot a su débarrasser cette belle tête du fatras grotesque que l'usage avait déjà consacré. Maintenant la chevelure du grand roi, ceinte de la

---

roi, dit-il, s'étant fait accommoder un jour selon sa coutume, au naturel, pour faire modeler sa figure, le Bernin s'approcha de lui, et recula agréablement les boucles qui couvraient son front, de manière que cela pût lui donner un air plus ouvert et plus imposant. « Votre Majesté, dit-il, est un roi qui peut montrer le front à tout le monde », et ce fut une chose plaisante de voir comment toute la cour suivit cette manière de se faire arranger les cheveux, qu'on appela depuis coiffure à la Bernin. Winkelman blâme en cette occasion le goût du statuaire Italien. *Wink.* not. tom. 1, p. 450.

(1) Antoine Coisevox, d'une famille originaire d'Espagne, naquit à Lyon en 1640. Avant l'âge de 17 ans, il s'était fait connaître dans cette ville par la statue de la vierge qui est actuellement à St. Nizier, et qui auparavant décorait l'angle de sa maison, entre la rue Sirène et la rue Mulet. Ses principaux ouvrages étaient la statue pédestre de Louis XIV, dans la cour de l'hôtel-de-ville de Paris, la statue équestre de Rennes, la figure en marbre de Louis XIV, dans le chœur de Notre Dame, à Paris, etc. etc.

Cet artiste avait fait une étude particulière des chevaux. Un jour il en fit venir 16 des plus beaux des écuries du roi, et comme Apelle faisait pour sa Vénus, il emprunta de chacun d'eux les plus belles formes qui les distinguaient.

couronne de laurier, bouclée dans l'ordre de la nature, flotte agréablement autour de sa tête et tombe avec majesté sur ses épaules On dirait que c'est celle du dieu des arts auquel la flatterie avait voulu le comparer (1). Louis est ici dans toute la force de l'âge, dans le plus beau temps de ses victoires; vrai, simple et grandiose comme le Marc-Aurèle du capitole, mais plus beau de figure.

Si donc on ne pouvait d'abord le distinguer par son costume héroïque, on le reconnaitrait toujours d'après les médailles de son règne, qui le représentent de la même manière.

Pour ce qui est du corsage de ce fier conquérant, il est revêtu de la cuirasse antique avec ses lambrequins; ses épaules sont recouvertes de la chlamyde grecque, ornement des guerriers ou des héros; et je ne connais rien de plus majestueux, de plus heureux que le jet des plis de ce manteau. Son bras nu retient sans effort le frein du coursier, sa main droite s'appuie noblement sur son bâton royal.

Ses jambes, placées dans l'attitude la plus simple et la plus gracieuse, sont parées du brodequin antique, mais ce n'est que de près qu'on peut se faire une idée de la perfection et de la richesse des ornemens de cette magnifique chaussure (2).

---

(1) Avant et après Auguste, jusqu'à Louis XIV, plusieurs princes ont souffert qu'on les comparât à Apollon.

(2) M. le comte de Brosses désirant faire reproduire en bronze quelqu'une des plus belles parties de l'ouvrage de M. Lemot, a fait choix de l'un des pieds de la statue du roi. Il est en effet très-curieux de juger, d'après ce morceau, de la grandeur colossale et du beau fini de cette figure.

Passant maintenant à l'examen du cheval qui porte Louis-le-Grand, nous dirons avec le public que ce n'est pas la moindre partie d'un si bel ouvrage. Si l'on a reproché à M. Lemot d'avoir fait celui du pont-Neuf un peu lourd, il faut avouer qu'il a bien su profiter de ce reproche; car ici la critique la plus sévère ne saurait rien y reprendre; toutefois M. Lemot peut être justifié de ce reproche: il a été d'usage jusqu'à la fin du 16.e siècle de se servir du *dextrier*, cheval très-fort, lorsqu'on allait en guerre armé de toutes pièces.

Je crois que ce qui, en général, a égaré les artistes modernes au sujet du cheval monumental, ce sont quelques statues antiques, quelques bas-reliefs, et surtout certaines peintures de la renaissance, où ce quadrupède se trouve dessiné d'une manière exagérée. Souvent on a copié dans l'antique un cheval de char pour en faire un cheval de main; on s'est fait à ce sujet une idée fausse. On a pensé sans doute qu'un cheval de guerre, ou monumental, devait avoir des formes très-prononcées, un col extrêmement fort: que dans un sujet de bataille, une peinture ou un bas-relief offre des chevaux ainsi dessinés, cela ne choque pas autrement, en ce que l'on suppose que cette exagération, d'accord avec des cavaliers taillés en Hercule, n'indique que mieux la force et la supériorité de la cavalerie contre l'infanterie; mais qu'un roi, qu'un conquérant qui est censé avoir fait choix du plus beau coursier, qui doit, avec la rapidité de l'éclair, se transporter d'une extrémité de son armée à l'autre, soit ainsi lourdement monté c'est un contre-sens qui est senti de tout le monde. Egalement, si le statuaire, abandonnant le type des chevaux de Corinthe, copiait au juste un cheval arabe ou andalous, il ne pro-

duirait qu'un effet mesquin et sans style : c'est ainsi que quelques-uns de nos peintres modernes ont trop souvent mis des chevaux anglais dans des compositions graves.

M. Lemot a évité cet écueil ; il a su allier la nature forte et légère avec le plus beau modèle des Grecs, c'est-à-dire le cheval de guerre avec le cheval le plus élégant. Ici les yeux ne sont point blessés par une beauté de convention qui déplaît à la multitude accoutumée à voir et à comparer toutes sortes de chevaux.

C'est aujourd'hui seulement que je croirais avec feu l'abbé Dubos (1) que les modernes ont surpassé les anciens dans l'art de rendre les chevaux. Si nous sommes parfois surpris du caractère étranger qu'on a imprimé à ce noble animal, cela tient sans doute au choix d'une race estimée, dont le type aura été perdu, ainsi que celui qui a été suivi pour le profil des figures grecques.

La tête du coursier de Louis-le-Grand est superbe : ce n'est ni la tête busquée qui donne l'air mouton, ni la tête dite de brochet, si fort exagérée par les artistes de la renaissance ; c'est une inspiration de la tête spirituelle du cheval de Marc-Aurèle, de celle des admirables chevaux de Corinthe, de Monte Cavallo (2), du Parthénon et

---

(1) *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture.*

(1) Je n'ignore point que les statuaires du temps de Louis XV ont étrangement critiqué tous ces chevaux antiques. Ceux de Marc-Aurèle et de Monte-Cavallo surtout, ont été maltraités par Saly et Falconnet. Je n'ai pas vu le cheval de ce dernier sur le rocher de Pétersbourg, je n'en connais que la gravure, mais je gagerais que l'auteur a encore plus maltraité son ouvrage. Les artistes de ce temps appréciaient peu l'antique, et il y paraît par leurs ouvrages.

des médailles de Syracuse ; c'est enfin le plus bel antique joint à la plus belle nature.

Ce que je dis ici pour la tête, je le dis également pour l'encolure et pour toutes les parties du cheval. Sa queue ondulée par masse, heureusement détournée par le vent, laisse entrevoir la finesse et l'élégance des jambes de derrière ; celles de devant ne sont pas moins belles ; la croupe et le corps, savamment étudiés, ne laissent rien à désirer.

Qu'on examine ce bronze sous tous les aspects, on verra qu'il n'en est point qui ne soit agréable aux yeux ; on sera toujours surpris de la beauté et du contraste des lignes, de la vie, de la grâce et du mouvement de l'ensemble. Ici, l'animal belliqueux est retenu seulement par la puissance morale de son maître ; car ses rênes ne sont point tendues, il est *impatiens freni*, il vit, il marche, il hennit, ses naseaux exhalent le feu dont il est animé ; rien dans l'antique ni dans le moderne ne peut lui être préféré.

La noblesse et le calme du héros contrastent admirablement avec cette vivacité impatiente du frein ; l'un est la pensée, l'autre, l'instrument qui se hâte de la transmettre. Une seule critique de la part du peuple a eu lieu ; mais c'est celle qui ne dépasse pas le sabot du cheval. Il a été choqué, avec raison, du fer provisoire qui sert d'appui à une des jambes de derrière. Nous pouvons assurer de la part du statuaire, que ce fer sera enlevé dès que le piédestal sera terminé : on sent bien que si ce

---

J'aime mieux m'en rapporter au célèbre David, qui prétend que la tête des chevaux de Corinthe est dans son genre aussi belle que celle de l'Apollon du Belvédère.

support était indispensable, l'artiste aurait imaginé quelque attribut capable de le dissimuler entièrement.

Pour terminer l'éloge de ce chef-d'œuvre plus dignement que nous ne saurions le faire, nous citerons le compliment remarquable que le roi de Prusse a fait avec tout l'esprit et toute la grâce française, en visitant l'atelier du Roule : *M. Lemot*, a dit Sa Majesté, *quand on fait un si bel ouvrage, on coule sa réputation en bronze.*

### *Vœu pour l'achèvement des décorations de la place de Louis-le-Grand.*

Maintenant il reste d'autres vœux à faire, et tous les Lyonnais les partagent avec nous. Espérons que nous ne verrons pas long-temps cette statue isolée et dépourvue des accessoires qui doivent nécessairement compléter les embellissemens de la place où elle est érigée. On désirerait y revoir, comme autrefois, de grandes vasques ou fontaines entourées de carrés de verdure, mais disposés avec le goût qu'exigent et notre siècle et le style du monument principal. On pourrait aussi faire entrer dans cette composition des groupes de lions qui jetteraient de l'eau, soit par le secours d'une pompe à feu, soit par le rétablissement de l'ancien château d'eau qui existe encore en grande partie (1), le surplus de ces eaux serait

(1) L'emplacement de ce château d'eau et ses dépendances appartiennent à la ville ; il a 40 pieds en carré. Au-dessous est une cave où les chevaux faisaient aller la machine hydraulique ; la pluie pénètre de toute part dans ce bâtiment ; on peut le voir, quai Monsieur, n.° 124. Le puits est comblé, le réservoir en plomb est détruit, ainsi

porté dans le jardin de la préfecture et sur la place des jacobins. On peut avoir un aperçu de l'effet de ces bassins en se rappelant la belle fontaine du boulevard du temple, à Paris.

Tous nos concitoyens, frappés du bon goût que M. Chenavard a apporté dans le portique provisoire qu'il a élevé sur la place de Bellecour, ont désiré qu'il en fût conservé un souvenir par la gravure (1). En effet, on ne peut voir rien de plus élégant que cet hémicycle grec sur lequel se détache en brun la statue de Louis-le-Grand. D'autre part, si l'on considère à l'extrémité de la place, du côté du Rhône, la belle ligne des façades qui s'élèvent par derrière, et ensuite le coteau pittoresque de Fourvières qui couronne le tout, on aura le sujet d'un tableau imposant, ou plutôt de ces fabriques antiques, de ces lignes presque idéales qu'on rencontre souvent dans les compositions du Poussin et de Claude Lorrain.

La veille du départ de notre célèbre statuaire, le directeur et les professeurs de l'école royale des beaux-arts,

---

que la pompe qui faisait refouler l'eau à 32 pieds de hauteur. Le canal voûté qui conduisait les tubes en plomb jusqu'à la statue équestre, existe encore ; avec peu de dépenses et les ressources qu'on a aujourd'hui, on réparerait et on perfectionnerait aisément cette machine qui a coûté des sommes considérables.

(1) M. Chenavard s'occupe en ce moment du soin de dessiner l'ensemble de cet effet, et M. Rey, si avantageusement connu par son bel ouvrage sur les antiquités de Vienne, va faire paraître la gravure de la statue équestre sous deux points de vue différens.

réunis aux artistes les plus distingués de la ville, sont allés le complimenter sur son chef-d'œuvre, et le prier de vouloir bien accepter un dîner de famille. Une musique militaire, que l'on devait aux bontés d'un général ami des arts (1), a accompagné cet hommage.

Immortel Lemot, reçois ici le tribut de mon admiration : si tes compatriotes sont fiers de ta gloire, tes véritables amis se trouvent heureux de pouvoir louer ton immense talent et ton extrême modestie, sans craindre d'être taxés d'exagération.

F. ARTAVD.

FIN.



